

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE  
**PROCES - VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 29 janvier 2019  
à 20 heures 00*

*Conseil municipal en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10*

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC*

*Présents : BIC Jean-Jacques - Jean-Paul BRUCHE - Philippe ENGLERT - Marie FAIVRE - Emmanuel FERREIRA - Christian MINEL - Laurent MULLER - Marie-Paule SAUDER - Bertrand VIOLE - Grâce L'HUILLIER*

*Absents excusés : Laurence ECKMANN*

*Pouvoir :*

*Secrétaire de séance : Grâce L'HUILLIER*

09/2019	<b>DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1</b>
---------	--

La commune n'a pas prévu assez de crédits en 2018 pour régler la facture finale des travaux de la rampe d'accès à la mairie à la société STPL et la maîtrise d'œuvre Techni-Conseil suite à une erreur sur le calcul de la TVA.

D'autre part, la commune a accepté un devis du Syndicat des Eaux de Seille et Moselle concernant l'installation d'une borne d'aspiration pour la défense incendie. Les travaux ne sont pas encore terminés mais la dépense prévue en 2018 n'a pas été inscrite sur le bon compte.

Afin de pouvoir régler ces factures une fois les travaux terminés, il est nécessaire de régulariser ces écritures par les ouvertures de crédits suivants qui seront inscrits au budget 2019 de la commune.

Chapitre	Libellé	Dépenses
2313	Immobilisations en cours - STPL	+ 1 057 €
2313	Immobilisations en cours - Techni Conseil	+ 197 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 4 050 €

- Ouverture de crédits de 1 057 € au compte 2313, opération 176 (Immobilisations en cours).
- 
- Ouverture de crédits de 197 € au compte 2313, opération 176 (Immobilisations en cours)
- Ouverture de crédits de 4 050 € au compte 2315 (Installations, matériel et outillage techniques).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la délibération modificative du budget n°1.
- S'engage à reprendre les montants au budget primitif 2019.

Vote : unanimité

